

## VIDE-GRENIERS

**Le DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026 à l'hippodrome de Rambouillet**

### Règlement

1. Le vide grenier est réservé aux particuliers, aucun professionnel ne sera accepté.
2. Nous rappelons que le stand d'alimentation (Sandwichs, frieterie, boissons, pâtisserie, grillades) est organisé exclusivement par A.T.L.E.E.
3. Ventes interdites : Armes prohibées, animaux.
4. Le vide grenier aura lieu de 08h30 à 18h00.
5. L'installation se fera entre 06h00 et 08h00.
6. L'emplacement se fera avec un véhicule par emplacement de 3ml
7. Il est impératif de ne laisser aucun encombrant ou sac poubelle sur son emplacement après son départ.
8. Pour nous permettre de vous réserver l'emplacement dont vous avez besoin, nous vous demandons de bien vouloir compléter le bulletin d'inscription ci-dessous accompagné de votre règlement par (Chèque à l'ordre A.T.L.E.E) ainsi que la photocopie de carte d'identité en cours de validité.

### Bulletin d'inscription

**Je soussigné(e)**, Nom : ..... Prénom : .....  
Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....  
Adresse : .....  
CP ..... Ville .....  
Tél. .... Email : .....  
Titulaire de la pièce d'identité N° .....  
Délivrée le ..... par .....  
N° immatriculation de mon véhicule : .....

La longueur de votre véhicule ne devra pas dépasser la longueur de ml réservé.

**Souhaite participer** au vide-greniers dimanche 13/09/2026 de l'Association ATLEE et réserve à cet effet :

Un emplacement pour **une longueur de ..... mètres (minimum 3ml obligatoire), soit ..... €**

**7€ le mètre**

Réservation d'un emplacement minimum obligatoire de 3ml

**Je joins un chèque libellé à l'ordre de ATLEE**, ainsi que la photocopie de ma carte d'identité à :

**A.T.L.E.E**

**BP 77**

**78512 RAMBOUILLET**

**Je déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Date et signature obligatoire, précédées de la mention « Lu et approuvé » valant acceptation du règlement.

Le

Signature